



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN**
1986, place du Centre
Saint-Séverin (Québec)
GOX 2BO

Avis de promulgation

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE lors de l'assemblée régulière tenue le 10 février 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-803 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES AFFAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-774.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-SÉVERIN,
Ce 11^e jour de FÉVRIER 2025 (11-02-2025)

Stéphane Goulet
Directeur général



**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SAINT-SÉVERIN**
1986, place du Centre
Saint-Séverin (Québec)
GOX 2BO

Avis de promulgation

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE lors de l'assemblée régulière tenue le 10 février 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-802 AMENDANT LE RÈGLEMENT #2013-731 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-SÉVERIN,
Ce 11^e jour de FÉVRIER 2025 (11-02-2025)

Stéphane Goulet
Directeur général